

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

Séance du 6 Juillet 2011  
(2<sup>ème</sup> convocation sans quorum)

SOUS-PREFECTURE  
RECU LE

- 4 AOUT 2011

DLB 872/11

SERVICE COURRIER

L'an deux mille onze et le mercredi 6 juillet à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents :**

Mmes Joséphine GROLEAU, Monique MOLINIER

MM. Gérard BARO, Gérard BARRAU, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Adam DA SILVA, Richard DRUILLE, André GALINIER, Michel GUIRAO, Michel LOUP, Gaël MINIER, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Gaby RUIZ, Alain RYAUX, Alain SENEGAS, Michel UNAL

**Absents excusés :**

MM. Stéphane BOYER, André FRETAY

**Objet : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE REFLEXIONS ET D'ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS DE L'OUEST HERAULTAIS.**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Général sollicite l'adhésion du SICTOM au Syndicat Mixte de Réflexion et d'Etudes pour la Gestion des Déchets de l'Ouest Héraultais en cours de création.

Ce Syndicat aura pour objet de :

- Réaliser des études prospectives à caractère général pour la zone ouest de l'Hérault sur la gestion des déchets ménagers et assimilés dans le cadre du PDEDMA.
- Encourager et coordonner des actions, collectives ou individuelles, d'intérêt général pour la zone ouest.
- Réfléchir aux conditions d'atteinte des objectifs du Grenelle.
- Réfléchir à la rationalisation de l'organisation territoriale.

Monsieur le Président précise que ce syndicat, dont toute la logistique administrative et technique devrait être assumée par le Conseil Général, ne devrait pas exiger de participation pour son fonctionnement et que l'organe délibérant de ce nouveau syndicat sera composé de 27 délégués portant 37 voix (le Conseil Général sera représenté par 5 membres disposant chacun de 3 voix).

Il ajoute que, dans cette instance, le SICTOM disposerait de 3 membres et son Comité Syndical devra procéder à leur désignation, dès que la création de ce syndicat sera officialisée par arrêté préfectoral.

Monsieur le Président sollicite donc l'avis du Comité Syndical sur cette demande d'adhésion au Syndicat Mixte de Réflexions et d'Etudes, dont le texte des statuts était joint en annexe à la convocation de la présente séance.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion du SMICTOM de la Région de Pézenas au Syndicat Mixte de Réflexion et d'Etudes pour la Gestion des Déchets de l'Ouest Héraultais.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
  
Alain VOGEL-SINGER  
  
PÉZENAS - AGDE  
SICTOM